



école
nationale
supérieure de
paysage
Versailles Marseille



Appel à communications

Pour un colloque international organisé par le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises et l'École Nationale Supérieure du Paysage

En Partenariat avec le Musée de Port-Royal des Champs et le Laboratoire ENeC, CNRS, UMR 8185 de l'Université de

Paris-Sorbonne

« Forêt Refuge »

Du 21 au 23 septembre 2016

A

L'École Nationale Supérieure du Paysage

10 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles

Note d'intention scientifique

Conformément à la politique qu'il conduit depuis deux décennies (1), le G.H.F.F. organise un colloque international consacré à la forêt refuge, du 21 au 23 septembre 2016, à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, 10 rue du maréchal Joffre 78000 Versailles, amphithéâtre Figuerie, avec une journée de terrain le 22 septembre notamment sur le site de Port-Royal-des-Champs.

Ce thème du refuge paraît bien éloigné des sujets à la mode sur le changement climatique, la biodiversité, la multifonctionnalité, les services écosystémiques, le carbone. Il est pourtant d'une actualité et d'une nécessité évidente pour sortir des thèmes dominants qui imposent leur tyrannie aux chercheurs.

Ce mot de refuge mérite d'être interrogé tant sur le plan temporel que spatial, avec des pas de temps et des échelles territoriales totalement ouverts. De quand date son apparition ? Par qui a-t-il été proposé ? Pour qualifier quelles pratiques ? Quelle est son actualité ? Peut-on identifier des périodes plus propices au refuge ? Guerres, famines, épidémies... ? Quelles sont les caractéristiques paysagères du refuge forestier ? Où se joue le refuge. Dans les arbres, les sous-bois, les sols, les grottes ? L'habitat refuge forestier est-il toujours en bois ? Comment sont aménagés les lieux de refuge ? De façon légère et discrète ou de façon structurée et complexe ? Le refuge est-il individuel ou collectif ? Quels sont les motifs de la recherche du refuge en forêt ?

Dans la majorité des cas, le mot refuge implique une notion de contrainte, d'obligation, le refuge étant subi. Mais cette acception ne saurait occulter celle d'un acte volontaire où le refuge alors est choisi. C'est autour de ces deux axes que sont attendues les communications qui peuvent embrasser des sujets très diversifiés. Une autre césure oppose le refuge physique, concret, matériel et le refuge symbolique, idéalisé, fantasmé. C'est surtout la première acception qui sera privilégiée, même si la dimension refuge imaginé et rêvé pourra être envisagée. Y a-t-il des types de paysages forestiers plus propices que d'autres au refuge ? S'agit-il de faits de structure : massif de grande superficie, lisières, clairières, taille des arbres, densité, stratifications, biodiversité, sempervirence, ou chute saisonnière des feuilles ? Ou de ressources, eaux vives et stagnantes, fruits des arbres ou du sous-bois, gibier ? D'autres déterminants peuvent être identifiés pour rendre compte d'une anthropisation plus ou moins forte des refuges forestiers (culture, pacage, agroforesterie...).

Si les peuples forestiers ont toujours existé (Pygmées, Jivaros, Dayaks, Aborigènes...), mais sont actuellement cantonnés dans des espaces forestiers marginaux, plus récemment les Sans Domicile Fixe à la recherche d'un lieu de vie, ou les ex-Harkis, implantés parfois dans des camps à l'intérieur des bois, correspondent pleinement aux exclus pour qui la forêt est un refuge subi. De même la fermeture de Sangatte a poussé certains migrants de Calais, tentant le passage vers l'Angleterre, à chercher un abri dans les forêts. Marginalités spatiale et sociale vont souvent de pair.

La fuite du droit et de la justice explique le choix des proscrits ainsi que des délinquants recherchant dans la sylve des endroits pour s'y cacher. Plus complexe est la figure du légendaire Robin des bois, opposant au pouvoir central, symbolisant le justicier au grand cœur. D'autres figures mi-réelles mi-symboliques, liées au refuge, pourront être explorées.

Dans un contexte différent, les charbonniers méritent de retenir l'attention. À l'écart des lieux d'habitation traditionnels, coupés des autres, ils forment des groupes à part. On peut leur adjoindre les carriers, saliniers, tourneurs et autres boisilleurs ou boisseliers. Le modèle proposé par Louis Chevalier « Classes laborieuses, classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle », pourra être interrogé à propos de « l'antimonde forestier ».

À la différence des cas précédents, bon nombre de moines, ermites, choisirent très tôt l'isolement et trouvèrent dans la sylve le désert propice à leur mode de vie. Plus tard, sur le site de Port-Royal-des-Champs, non seulement vécurent dès le XIIIe siècle des religieuses, mais aussi des « gens du monde » qui les rejoignirent.

Les questions de ressourcement, de renoncement mais aussi de contestation pourront être mobilisées pour comprendre la dimension particulière de la forêt refuge.

Aux Etats-Unis les grands auteurs théoriciens de la wilderness, Henry David Thoreau et son emblématique « Walden ou la vie dans les bois », John Muir, l'inventeur des parcs nationaux, Aldo Leopold... contribuèrent, en s'inspirant de la Bible, à caractériser les vertus de la nature sauvage, de la forêt refuge à forte connotation religieuse. Quel est leur héritage dans l'actualité de la notion de refuge ?

L'ambiguïté est levée lorsque le regard se déplace vers d'autres situations génératrices de fuites imposées par des causes fort variées.

Tel est le cas de la guerre, obligeant ceux qui sont menacés à échapper à leurs agresseurs. Les exemples pullulent de l'Antiquité à nos jours. Mais les opérations guerrières ont généré souvent une résistance.

Qu'elle soit politique ou religieuse, voire les deux en même temps, l'intolérance chasse les hommes vers des abris où ils peuvent survivre. L'histoire des protestants aux XVIIe et XVIIIe siècles illustre avec force l'oppression dont

furent victimes les huguenots : la forêt fut pour eux à la fois refuge et lieu de résistance.

En donnant au mot refuge une acception large, la forêt peut représenter, par nature, "une valeur refuge". Investir dans la forêt procure une réduction de la base fiscale de l'Impôt Sur la Fortune et des droits de mutation. Par rapport aux spéculations à court terme, la forêt constitue un placement à long terme.

La forêt offre un lieu propice à des ébats amoureux cachés. D'une manière plus prosaïque, les relations tarifées ont lieu parfois sous les frondaisons, sans oublier d'autres pratiques clandestines.

Pour les citadins, la forêt est un autre monde loin de l'agitation urbaine, d'où sa fréquentation de plus en plus intense, avec tous les problèmes que cela pose. On trouve en forêt des aires de repos, de pique-nique ou de jeux, mais aussi des restaurants, des hôtels, des musées, ou encore des enclos pour animaux. Preuve des vertus curatives attribuées au milieu forestier, certaines maisons de repos ont été construites dans les bois. Il existe une sylvothérapie contre la douleur. La fonction des zones de silence, refuge contre les bruits de la ville pour des urbains stressés, ou îlots d'air de bonne qualité, « poumons verts », appartiennent à cette catégorie de recherche du bien-être dans des lieux refuges, souvent idéalisés à l'excès.

À tout ce qui précède, il convient d'ajouter une « entrée vers l'imaginaire ». En effet, la forêt fut et demeure un refuge pour les sorciers, les chamans et autres enchanteurs, le lieu par excellence des fantasmes, des mythes, de symboles, de la peur, du religieux, du sacré. Au total, il s'agit d'un sujet très large dont les thèmes précités donnent une idée attirante par sa grande diversité, sans en épuiser la capacité de lecture renouvelée des territoires et des temps forestiers.

Toute la dimension du refuge écologique et biologique fera l'objet d'un autre colloque.

- (1) Voir la liste des publications sur le site internet : <http://ghff.hypotheses.org/>

Conditions de présentation des propositions

- Sous forme d'un document word comprenant :
- Titre de la communication
- Références du ou des auteurs (statut, institution, adresse mail)
- Résumé en **1500** signes
- **5** mots-clés
- **5** titres de références bibliographiques
- Prévoir la traduction en anglais du titre, des références du ou des auteurs, du résumé et des mots-clés.

Calendrier

- Date limite de soumission des propositions à communication :
Le 29 juin 2015
- Evaluation des propositions par le comité Scientifique : **juillet**
- Acceptation ou refus des propositions : **9 octobre 2015**

Propositions de communication adressées à :

Micheline.hotyat@cegetel.net

Comité Scientifique

- Paul Arnould, Professeur Emérite de l'ENS Lyon et membre de GHFF
- Christine Bru-Malgras, Administratrice de l'association « Patrimoine Environnement » et membre du CA du GHFF
- Marianne Cohen, Professeur à l'Université Paris-Sorbonne et membre du laboratoire ENeC du CNRS, UMR 8185 et de Paris-Sorbonne
- Pierre Gresser, Professeur Honoraire de l'Université de Franche-Comté et V-P du CA du GHFF
- Micheline Hotyat, Professeur Emérite de Paris-Sorbonne et V-P du CA du GHFF

- Philippe Luez, Conservateur en Chef, Directeur du Musée National de Port-Royal-des-Champs
- Marie-Vic Ozouf-Marinier, Directrice d'Etudes à l'EHESS
- Yves Petit-Berghem, Professeur à l'ENSP et membre du GHFF

Comité d'organisation et comité de lecture pour la publication (en cours de constitution)

Conditions de remise des textes des auteurs sélectionnés et conditions de mise en forme de ces textes

- Sous forme d'un document word
- Remise fin **juin 2016**
- Texte de **30 000** signes y compris les espaces avec **5** illustrations maximum en noir et blanc ou en couleur et une bibliographie de **30** titres maximum placés à la fin du texte
- Références du prêt à cliquer de l'Harmattan fournies aux auteurs

